Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 3

Artikel: Une religieuse : je participe au sacerdoce du Christ... : suite de la page

11

Autor: Widmer, Gabrielle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274820

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une religieuse:

Je participe au sacerdoce du Christ...

Suite de la page 11

Suite de la page 11

Notre réflexion autour du document romain concernant le sacerdoce des femmes devait évidemment nous conduire à faire aussi un petit tour du côté des refligieuses », ces femmes autrement consacrées au service de l'Église.

Nous n'avons pas menê l'enquête au hasard, mals auprès d'une Sœur de chez nous dont nous connaissons — et apprécions! — l'esprit particulièrement ouvert et la compréhension «par le dedans » des problèmes de vie des hommes et des femmes de ce temps.

Certes son témoignage n'est pas à lire avec les seuls yeux de l'intelligence. Certes elle ne pouvait répondre à nos questions autrement que dans un sens spirituel. Essayons donc de le comprendre comme étant d'un ordre different de celui de la simple promotion de la femme.

Questions

Questions

GW Le sacerdoce des femmes vous fait-il
ou vous a-t-il fait problème?
Problème? Entendons-nous. J'ai toujours
considéré cet aspect comme second par rapport au «sacerdoce royal» de tout baptisé.
Pourtant, je dois dire que j'ai toujours été
etonnée par le fait que les femmes ne soient pas
admises au sacerdoce ministériel. J'ai même
ressenti assez Jonstemns une certaine frustraressenti assez longtemps une certaine frustra tion à cet égard, non pour moi personnelle-ment, mais pour le monde féminin en général. Mais je dois dire que ces dernières années,

grâce aux nombreuses questions soulevées, nous avons été conduits à une réflexion plus approfondie de ce problème et je vois les choses un peu autrement.

GW Si l'ordination des femmes était possible, vous sentiriez-vous appelée? Est-ce une souffrance?

document. Je suis sensible au fait que Jésus n'ait pas choisi de femme dans les Douze et que l'Eglise dans toute sa tradition ait toujours

suivi cette norme. Mais surtout, j'ai saisi plus profondément le rôle différent de l'homme et de la femme dans le plan de Dieu: l'homme et de la femme dans le plan de Dieu: l'homme représentant mieux le l'isqui et pelan du Père, qui constitue et organise son Eglise; la femme représentant mieux le derier mot de Dieu, son mystère profond qui est Amour, l'Esprit-Saint, âme de l'Eglise.

GW Cela n'empécherait pas la femme d'être prêtre.
Peut-être. Mais en entrant plus profondément dans cette réflexion, dans la prière, la médiation, je vous assure que la decision du Paper rencontre peu à peu une conviction intime, dificilement explicable à qui ne vit pas ce mystère de la foi. Et c'est ce qui m'inquiête. Tant de remarques seront faites superficiellement sur ce sujet qui touche à des réalités spirituelles d'un ordre tellement différent de celui d'une promotion féminine.

Pour moi, en tout cas, la dernière déclaration romaine n'enlève rien au don extraordiaire que Dieu m'a fait en m'appelant au baptême et à la consécration religieuse. Je participe au saccrdoce de Jésus-Christ. Toute ma vie prend en Lui son sens et trouve son accom-

uciper au sacerdoce de Jésus-Christ. Toue mavie prend en Lui son sens et trouve son accomplissement dans le mystère trinitaire. Que puisje desirre de plus? Le sacerdoce ministérie ne
doit d'allieurs pas être considéré comme une
sorte de «récompense» ou de titre honorfique,
mais comme un service.

Je pense aussi que nous devons approfondir
beaucoup plus encore la place de la femme
dans le mystère de l'Eglise. La vocation particulière de Marie dans ce mystère peut éclairer
beaucoup notre recherche. En effet, Dien nous
a créées complémentaires, égales, mais son
point semblables à l'homme. Et c'est dans la
mesure où nous serons pleinement nousmesure où nous serons pleinement nousmens, dans la fidélité profonde aux richesses
que Dieu a déposées en nous, que nous trouverons notre vraie place dans l'Eglise et dans le
monde.

Propos recueillis par Gabrielle Widmer

Information juridique

Ceci intéresse 15000 à 20000 enfants étrangers de mère suisse et nés en Suisse.

A partir du 1er janvier 1978, le nouveau droit sur la filiation entrera en vigueur. A cette date seront donc également modifiées des dispositions de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Il est notamment précisé dans l'article 5, alinéa 1er, correspondant à l'article 44, alinéa 3 Cst que l'enfant d'une Suissesse d'origine et de son époux étranger acquiert dès la naissance la nationalité suisse lorsque ses parents ont leur résidence en Suisse au moment de la naissance de l'enfant. Aux enfants pour lesquels ces conditions étaient remplies au moment de la naissance, il sera possible de demander dans le délai d'une année la reconnaissance comme citoyen suisse, pour autant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 22 ans révolus au 1er janvier 1978.

La Suisse romande compte quatre Centres so-

ciaux protestants: un à Genève, créé en 1954; un à

Moutier (1958); un à Lausanne (1961); et un autre

encore à Neuchâtel (1964). Ils sont tous issus des

Eglises réformées de leurs cantons, ou de milieux

proches de celles-ci; les structures juridiques propres

à chacun d'eux reflètent bien leurs origines et les rela-

tions Eglise-CSP, relations fort différentes d'une ré-

des autres, ont aussi chacun leurs propres sources de

financement. Ils vivent en bonne part des dons du pu-

blic, le solde du budget étant couvert par des subven-

tions et des ressources propres (vente de meubles et

Depuis longtemps, c'est en mars que les CSP font

appel à la générosité du public, d'où le slogan:

« Mars, mois du CSP ». Cette année en particulier,

trois CSP (Neuchâtel, Lausanne et Genève) sollici-

tent l'attention de leurs amis et donateurs en ce mois

de mars 1977. Les CSP de Lausanne et de Neuchâtel ont édité en commun un dépliant explicatif et coloré

qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres

vaudoises et neuchâteloises; le CSP de Genève lan-

cera, quant à lui, un autre dépliant, rouge et vert (vert

comme le bulletin qui y est inclus), et animé d'un

rébus finement dessiné. Tous les Genevois le trouve-

ront chez eux en mars, ou peuvent en demander au

Nul doute que nos lecteurs et lectrices réserveront

Et donnons pour terminer les CCP de ces quatre

Neuchâtel: 20-1413

Moutier: 25-6651

LE MOIS DU CSP

bon accueil à ces dépliants. Les CSP romands ont

besoin de notre soutien: ne le leur ménageons pas.

Nos quatre CSP romands, indépendants les uns

gion à l'autre, allant de l'insertion à l'autonomie.

SUISSE: pas encore de conseillère d'Etat

Mme Hedi Lang ne sera donc pas la première conseillère d'Etat de Suisse. Ce n'est pas la première fois qu'une femme brigue un siège dans un gouvernement cantonal: il y a eu Jacqueline Heinen à Genève, Ruth Mascarin

Mars, mois du CSP

de vêtements).

CSP.

CSP:

Genève: 12-761

Lausanne: 10-252

à Bâle, Edith Zimmermann à Glaris, il y aura Gabrielle Nanchen en Valais. La candidature de Mme Lang n'était pas symbolique et sans espoir, puisqu'elle bénéficiait d'appuis sérieux : elle avait derrière elle toute la gauche et une bonne frange du centre. Mais la cohésion bourgeoise a été la plus forte. Espérons que Gabrielle Nanchen nous consolera de ces échecs.

Cours de perfectionnement

de Suisse romande se rencontrent durant trois jours pour mettre leurs connaissances à jour et se replacer devant l'éthique de leur profession. A tour de rôle, l'une des écoles spécialisées organise ce cours à partir de sujets proposés par les aides familiales elles-mêmes

Ensuite, Madame J. Trabichet, assistante sociale, a évoqué les difficultés que rencontre la femme chef de famille et comment on peut l'aider à assumer et si possible dépasser ses dif-

Il appartenait ensuite à Mademoi-Salm de parler de la réinsertion profes-

deux semaines au total jusqu'à l'âge

de 50 ans, les femmes étant libres de

choisir la date et la nature de leur en-

se prononce pour un service obliga-

toire, dans la mesure où il répond à un

Pour Mme Josi J. Meier, membre

PDC du Conseil national, le service

obligatoire devrait se limiter à «assu-

rer la survie » dans le cadre de la dé-

présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, et Lili Na-

bholz, présidente du groupe de travail

« La Suisse et l'année de la femme ».

sont favorables à un service féminin

obligatoire dans le cadre de la défense

générale. Pour Mme Nabholz, une

égalité complète des sexes devant le

service militaire est exclue, non seule-

ment en raison des constitutions phy-

siques différentes, mais aussi parce

que l'infrastructure qui permettrait de

décharger les femmes de leurs obliga-

tions familiales n'existe pas. Enfin.

pour Mme Monique Schlegel, prési-

dente de l'association suisse SCF, qui

se prononce pour une obligation de

servir « pas trop stricte », les mères de-

vraient en être exemptées.

Mmes Gertrude Girard-Montet,

Mme Johanna Hurni, chef du SCF.

rencontrer.

L'ENFANT AUJOURD'HUI, avait été préparé avec une équipe de l'Ecole des parents de Genève et comprenait trois exposés introductifs.

Madame A. Gunther a parlé des difficultés personnelles de l'enfant, qui peuvent le gêner dans son développement et dans ses rapports avec les autres. Ces difficultés peuvent venir d'un handicap physique ou d'une fragilité qui rendent tel enfant plus vulnérable que d'autres et le conduisent à un sen-

ment de culpabilité. Quant à Monsieur B. Besson, il inéducateur-éduqué. d'informations disponibles des recettes sur l'éducation, mais ont plus de

Après des travaux de groupe, une table ronde animée par Madame F. Demole a repris certains points touchant en particulier le rôle de l'aide familiale auprès des mères et auprès des enfants: dépistage, observation, mais aussi remise en question personnelle et hygiène mentale pour rester disponi-

Mademoiselle G. Darbre a encore traité le problème de l'alimentation de l'enfant dont on ne mesure pas toujours l'importance.

Un dernier thème touchait le TROISIÈME AGE et c'est au Docteur G. Goda qu'il a été fait appel pour parler de la sexologie gériatrique. Exposé et cas pratiques ont montré l'actualité du sujet et donné lieu à un captivant échange.

des aides familiales de Suisse romande Genève, 17, 18, 19 février 1977

Chaque année, les aides familiales

Cette année, les thèmes choisis les intéressaient aussi bien comme femmes que comme professionnelles et il appartenait à la Fédération des Services d'aide Familiale de Genève, dont dépend le Cours en emploi pour aides familiales, de mettre sur pied ces journées de réflexion qui se sont déroulées les 17, 18 et 19 février. FEMME ET SOCIÉTÉ, a débuté par un très intéressant exposé de Madame F. Eisenring, juriste, qui a su relever les grandes lignes du droit matrimonial actuel et faire un parallèle avec l'avant-projet actuellement à l'étude.

selle J. Aeberhard et à Madame W. sionnelle de la femme de 40 ans. A travers les expériences des groupes ORPER et CORREF (Retravailler), elles ont parlé des obstacles que doit surmonter la femme qui veut reprendre une activité professionnelle après une coupure de plusieurs années et de la nécessité de l'informer sur la réalité sociale et professionnelle qu'elle va

timent d'écrasement.

Madame F. Kobr aborda les problèmes de l'enfant dans une famille en difficulté et des conséquences de cette rupture de l'équilibre familial sur son comportement: dépendance accrue, régression, besoin de se faire remarquer, fuite dans le rêve ou senti-

troduisit quelques questions essentielles et des plus concrètes sur l'intervisons-nous: conduire l'enfant à ressembler à un modèle proposé? aider l'enfant à vivre le mieux possible la vie qu'il vit ? comment intervenons-nous ? Certains adultes cherchent dans le flot peine à s'interroger sur leurs (ré)ac-

Ces conférences ont été suivies par plus de 80 aides familiales qui sont reparties avec un bagage nouveau et une ardeur renouvelée vers leur activité auotidienne. J. Strasser

Un service féminin obligatoire?

Le pour et le contre

gagement.

besoin bien établi.

fense générale.

A droits égaux, devoirs égaux? Faut-il astreindre les femmes au ser-vice militaire? Selon une enquête de l'ATS, il n'est pas question de créer des troupes de combat féminines mais le principe d'une obligation de servir par exemple dans le cadre de la défense générale du pays — a beaucoup de partisans. Toutefois, les trois principaux partis politiques suisses n'ont pas encore fait leur opinion et les autorités fédérales se tiennent sur la ré-

« Personne ne voudra se brûler les doigts avec cette question», estime Mme Emilie Lieberherr, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines. Elle serait en principe favorable à un service social obligatoire (sanitaire, protection civile, etc.).

Mme Jacqueline Berenstein-Wayre présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, souhaite qu'un nouvel article 18 bis fixe dans la Constitution la contribution de la femme à la défense générale. Elle préconise la création d'un «service national» où les femmes pourraient s'engager dans les domaines les plus divers. Mme Berenstein soulève également l'idée d'un service individuel « à la carte » qui permettrait par exemple de servir pendant